Zeitschrift: Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie
Herausgeber: Musée d'art et d'histoire de Genève
Band: 13 (1965)

Artikel: Les débuts de Théodore de Bèze à Genève
Autor: Droze, Eugénie
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-727569

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LES DÉBUTS DE THÉODORE DE BÈZE A GENÈVE

par Eugénie Droz

Il fallut attendre longtemps avant d'être renseignés sur les années d'études de Théodore de Bèze ; en fait, c'est à M. Jacques Boussard, alors conservateur en chef de la Bibliothèque municipale d'Orléans, que revient le mérite d'avoir décrit[1] en 1944 un manuscrit, anciennement dans la collection de Sir Thomas Phillipps à Cheltenham, que la ville d'Orléans acquit en 1938 de E. Ph. Goldschmidt, le grand libraire de Londres. L'année 1953 nous apporta le fruit d'un long labeur collectif[2] sur ce recueil de poésies latines de Bèze ; les pièces inédites y sont publiées, et cette première version, comparée avec celle (corrigée) des *Poemata* de 1548. En outre, les membres du sodalitium d'Orléans[3] sont identifiés et la personnalité de Germain Audebert, qui fit copier cet album, mise en lumière. Cet article comble une énorme lacune : enfin, nous savons dans quel milieu Bèze, venant de Bourges en 1535, vécut à l'université d'Orléans, dont il repartit en 1539 après avoir acquis le grade de licencié en droit ; enfin, nous connaissons ses *Juvenilia*, c'est-à-dire beaucoup de vers latins d'un intérêt médiocre qu'il ne retint pas pour l'impression. Que l'on compare les courtes pages que Baum (1843) et M. Geisendorf (1949) ont écrites sur ces années de jeunesse et de formation avec l'étude de MM. Aubert, Boussard et Meylan, et l'on appréciera l'enrichissement qu'elle a apporté à nos connaissances. Elle aurait mérité de servir d'introduction à la *Correspondance* du réformateur, dont l'impression se faisait attendre depuis le début du siècle.

[1] *Le manuscrit 1674 de la Bibliothèque municipale d'Orléans*, in *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t. V (1944), p. 346 à 360.

[2] F. Aubert, J. Boussard et H. Meylan, *Un premier recueil de poésies latines de Théodore de Bèze*, in *BHR*, t. XV (1953), p. 164 à 191 et 257 à 294.

[3] Henri Meylan, *Bèze et les « sodales » d'Orléans (1535-1545)*, in *Actes du Congrès sur l'ancienne université d'Orléans*, 1961, p. 95 à 100.

Le premier volume[4] parut en 1960, alors que l'on commençait à désespérer. Malgré de longues et patientes recherches, les éditeurs ne réunirent que onze lettres écrites de Paris, de fin 1539 à 1548 (dont deux étaient encore inédites), tout le reste a disparu; cette correspondance discontinue est chiche de renseignements sur la vie spirituelle et intellectuelle du futur réformé pendant les années qui précèdent la conversion et l'exil. Il m'a paru que pour résoudre un certain nombre de rébus et combler des lacunes, il convenait d'étudier ces quelques missives, ici accompagnées d'une minutieuse annotation de chartiste, sous un autre angle, en tenant compte de déclarations et d'affirmations où l'auteur semble plaisanter; celles relatives à son peu de goût pour l'avocasserie, carrière où le poussait sa famille, celles où il disait ses ambitions littéraires[5]. Cette méthode fondée sur la connaissance du quartier de l'Université et des officines typographiques, sur celle des écrits de Denis Sauvage[6] et de Jacques Peletier[7], ses amis d'alors, a permis de comprendre l'allusion à la Loi salique[8], de situer pour peu de temps le jeune Bèze dans la famille des puissants Du Tillet, qui venait d'être mise en péril par Calvin, de le suivre dans l'officine de Conrad Badius[9], qui imprima ses premières œuvres, et chez Michel Vascosan, où se réunissaient de beaux esprits. Conclusion: les années 1543 à 1548, sur lesquelles nous manquions complètement d'informations, ne sont plus une terra incognita[9bis]; nous savons que Bèze n'était pas seulement un néo-latin, comme on se plaît à le répéter, mais aussi un auteur français de talent[10], qui avait publié prose et vers avant les *Poemata* et avant de mettre sa plume au service de la Cause.

***

A vrai dire, les débuts genevois de ce nouveau converti ne furent pas heureux. Arrivé le 23 ou le 24 octobre 1548 avec une jeune femme qu'il disait avoir épousée clandestinement à Paris, il se maria le 11 novembre: formalité indispensable pour être admis à l'habitation, « car le Seigneur a conjoinct l'homme et la femme par la seule loy de mariage », lit-on dans la *Confession de foy* de 1537. Ces unions contractées sans le consentement des parents étaient alors si fréquentes que le roi de France

[4] Genève, E. Droz. Pour l'historique de cette publication, voir t. I, p. 18.
[5] E. Droz, *Notes sur Théodore de Bèze*, in *BHR*, t. XXIV (1962), p. 392 à 412 et 589 à 610.
[6] *Ibid.*, p. 606.
[7] *Ibid.*, p. 600.
[8] *Ibid.*, p. 589.
[9] *Ibid.*, p. 394.
[9bis] Les *Notes* que j'ai publiées en 1962 ont échappé à M. Pierre Chaunu, cf. *Revue suisse d'histoire*, t. 15 (1965), p. 107.
[10] *Ibid.*, p. 400.

promulgua le 1er mars 1556 un édit pour les réprimer, édit dont le savant juriste toulousain Jean de Coras écrivit une *Paraphrase* l'année suivante.

Le dernier biographe de Bèze, P.-F. Geisendorf[11], écrivait non sans naïveté: « On aimerait savoir ce qui s'est dit, dans le « poêle » d'une petite maison de la rue des Chanoines » (c'est-à-dire dans la maison de Calvin) quand Bèze vint lui rendre visite. Sans risque d'erreur, nous pouvons imaginer ces premiers entretiens où l'on parla des vieux amis de Bourges, de Volmar et Gesner, de ceux qui de Paris allaient arriver chaque jour à Genève, et d'autres, comme Robert Estienne, qui ne s'exileront que plus tard. Les conversations portèrent certainement sur les décisions du concile de Trente contre lesquelles Calvin s'était élevé avec verve et insolence dans ses *Acta synodi Tridentinae*... de novembre 1547 (traduction française du début de 1548), livre paru à temps pour être mis en vente à la foire de Francfort de printemps. Comme l'imprimeur genevois Jean Gérard n'y avait naturellement pas de dépôt, il confiait ses publications à Christophe Froschauer, de Zurich, qui les vendait avec celles de Zwingli et de Bullinger[12].

C'est ainsi que les *Acta* tombèrent entre les mains de Johannes Cochlaeus, le vétéran de la controverse théologique allemande et l'un des plus virulents ennemis de Luther. Il détestait tout autant Calvin. Ensemble, les deux hommes avaient assisté au colloque de Worms, pendant l'hiver 1540-1541, et le théologien allemand y prit la parole au nom de ses collègues et formula les conditions qui auraient dû permettre la discussion. En fait, elles furent jugées inacceptables et le colloque, dissous. Dans l'*Epinicion Christo cantatum* du 1er janvier 1541, Calvin classa Cochlaeus parmi les ennemis du Christ:

Or sus donc conduisons en triomphe ce Roy
. . . . . .
Et tous ses ennemis qui luy ont fait la guerre
Aillent après captifs, baissant le chef en terre,
Cest yvrongne Echius marche après garrotté
Et que son vilain dos soit vivement fouetté,
Après luy Cochleus, vermine miserable,
Vienne soumettre au joug son long col indontable...

Deux mois plus tard, le hasard les fit se rencontrer chez un libraire de Ratisbonne où Calvin bouquinait en compagnie de Martin Bucer (7 mars 1541). La polémique que Cochlaeus[13] avait inaugurée contre Luther en 1520 et continuée pendant plus

[11] *Théodore de Bèze*, Genève, 1949, p. 33.
[12] *Brevis confutatio*, fol. D^5 v°.
[13] Sur ce polémiste, voir Martin Spahn, *Johannes Cochläus*, Berlin, 1898. Les pages 341 à 372 contiennent une bibliographie de 202 numéros.

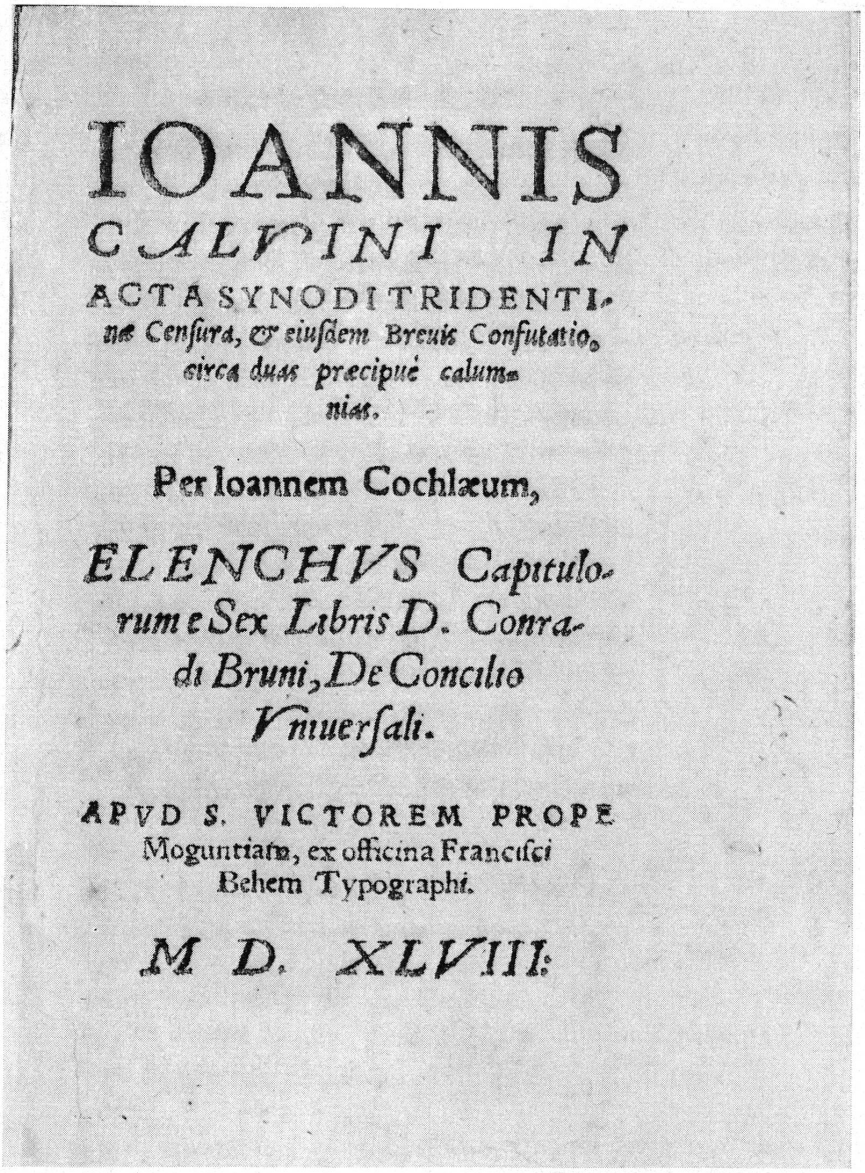

IOANNIS
CALVINI IN
ACTA SYNODI TRIDENTI-
næ Censura, & eiusdem Breuis Confutatio,
circa duas præcipuè calum-
nias.

Per Ioannem Cochlæum,

ELENCHVS Capitulo-
rum e Sex Libris D. Conra-
di Bruni, De Concilio
Vniuersali.

APVD S. VICTOREM PROPE
Moguntiam, ex officina Francisci
Behem Typographi.

M D. XLVIII.

de vingt ans, l'avait rendu odieux aux protestants. C'est pour se venger d'eux et de Calvin en particulier (qui venait de publier ses *Acta synodi Tridentinae*) qu'il écrivit une *Brevis confutatio*[14], sous forme de lettre adressée à Erasmus Strenberger, chanoine de Trente (20 avril 1548), où il défend longuement Ambrosius Catharinus, évêque de Minori, envoyé du pape au Concile, que Calvin avait fort malmené en des termes dénués de courtoisie : « Il y a une autre notable personne de l'ordre des

[14] SPAHN, n° 178.

Jacopins, nommé Ambroyse Caterin, qui s'est frotté, il y a longtemps, avec Luther. Certes je pensoye qu'il y eust plus de vingt ans qu'il se fust caché pour toute sa vie, estant confus de honte... Et maintenant je voy, que ayant ouy la publication de la Bulle du Concile, il a pensé que c'estoit un jubilé pour luy, et se met en avant comme un nouvel homme. Mais le mal est qu'il est du tout tel qu'il estoit il y a 25 ans. Ainsi, ceux qui ont connu la bêtise de Catherin, ne sauroyent point que ceste charrongne est encore sur terre... ».[15]

Calvin ne répondit pas à cette *Confutatio* de Johannes Cochlaeus, mais s'en remit à Nicolas Des Gallars, sieur des Saules et pasteur de Genève, qui avait déjà pris la défense de Farel, en 1545: *adversus Petri Caroli theologastri calumnias.* Le Conseil de Genève autorisa le 31 décembre 1548 l'impression du *Pro Joanne Calvino, ad ineptias et convitia Joannis Cochlaei: Nicolai Gallasii responsio*[16], qui parut au

PRO IOANNE CALVINO, AD INEPTIAS ET CONVITIA IOANNIS COCHLAEI: NICOLAI GALLASII RESPONSIO.

Prouer. 13.
Verbum mendax odit iustus.
1549.

[15] Je cite l'éd. française [Genève, Jean Gérard], 1548, p. 67.
[16] J'ai consulté l'exemplaire de la Bibl. publique et univ. de Genève, rés. Bc 3375 (anc. Gaiffe Stroehlin, nº 746 du cat. de vente).

début de janvier 1549. Brochure si rare (on en connaît trois exemplaires) que les historiens français ne l'ont ni vue ni lue, pas plus du reste que la *Confutatio*[17].

Des Gallars s'exprime en homme bien élevé et comme un ministre de la parole de Dieu; parfaitement maître de lui, il ne lance pas d'inutiles injures à la tête du chanoine de Breslau, mais cherche à le ridiculiser à cause de son ignorance: « Eum vero, bone Cochlae, quasi insignem sanctimonia, pietate, et doctrina virum celebras, et laudibus evehis? » (p. 7); et plus loin: « Non vides quam te ridiculum praebeas, bone Cochlaee, et quam inepte ratiocineris? » (p. 15). Ailleurs, à propos d'un certain Denis sur lequel se fonde Cochlaeus pour sa démonstration: « Sic etiam tuus Dionysius, rudibus et prophanis suam mystagogiam statim ab initio libri Ecclesiasticae Hierarchiae communicari vetat: cum Christus Evangelium omnibus, sine exceptione, publicari velit. Hunccine tu, preclare theologe, Apostolorum socium esse dices? Eorum doctrinam expende, consydera, et gusta, si potes » (p. 29). L'auteur ne devient vraiment agressif que vers la fin, où il s'agit de défendre Calvin: « Non loquor de eloquentia tua, et fulminibus verborum, de apta et concinna maledicendi ratione, qua excellis, sed rem ipsam, non dicta, consydero. Ostendis profecto te in fœtidissima et impurissima culina educatum esse, unde etiam spurcissimam fecem hauseris... » (p. 46).

Calvin avait alors d'autres soucis, car l'Interim que Charles-Quint venait d'imposer brutalement à l'Allemagne sous prétexte de mettre fin aux luttes religieuses, et la prise de la ville de Constance, si proche des cantons suisses, effrayaient tous les esprits. Encouragé par Bullinger, Bucer et Farel, il terminait un livre « pour raffermir les cœurs », dont le manuscrit fut présenté le 29 novembre 1548 au Conseil[18], qui résolut d'en remettre l'examen au syndic Pierre Wandel. Le lendemain, Bienassis (certainement à l'instigation de l'auteur) revint à la charge et il lui fut répondu qu'on appellerait « ledict Calvin pour sçavoyer le contenuz de ladicte responce, affin de sçavoyer qu'il n'y aie nul blasme contre les princeps (id est contre Charles-Quint) et si c'est seulement les remonstrances des abus papaulx, que sa requeste luy soit oltroyée ». Nous n'avons pas le procès-verbal de la séance où le réformateur défendit son œuvre, mais dans une lettre du 12 décembre à Farel, il annonce que la permission lui est enfin accordée, le texte étant publié sous sa garantie. C'est dire que les membres du Conseil tremblaient de voir sortir cet opuscule. Il parut chez Jean Gérard dans les premiers jours de 1549 et fut suivi d'une traduction française, dont nous ignorons encore l'auteur, que ce soit Calvin, Des Gallars ou quelque autre Français habitant la ville.

Le livre est l'œuvre d'un juriste habitué à la discussion: d'abord, le texte de l'*Interim* pour que les lecteurs puissent suivre l'argumentation (74 pages; 88 dans

[17] Bibl. nat., D. 30404; B.M. 3905.a.59 et 3900.a.54.

[18] Alfred Cartier, *Arrêts du Conseil de Genève sur le fait de l'imprimerie et de la librairie de 1541 à 1550*, Genève, 1893, p. 107 s.

l'édition française), puis *La vraye façon de reformer l'Eglise chrestienne, et appointer les differens qui sont en icelle* (128 pages pour l'édition latine, et 159 pour la traduction). Cette seconde partie est écrite d'un seul trait, avec des alinéas, mais sans sous-titres; on n'en est que plus étonné de lire vers la fin, signalée par des lettres capitales, une diatribe contre Robert Cenalis, évêque d'Avranches, « un de ces vieux raddotez Sorbonistes », qui venait de publier à Lyon, chez Mathieu Bonhomme, un *Antidotum ad postulata de « Interim »*[19], dont le permis d'imprimer est du 11 octobre. C'est dire que tandis qu'il terminait son *Interim*, Calvin avait reçu cette brochure qui lui mit la bile en mouvement; incontinent, il riva son clou au théologâtre de Sorbonne. Et il en profita pour dire son fait à « un badin du tout semblable à luy, nommé Cochleus, lequel il appelle subtil discreteur des espritz. Or ilz sont bien dignes de s'entrelouer, car on ne sauroit trouver une paire de sotz mieux accouplée, quand on les auroit choisy de toute France et Alemaigne »[20]. Le verset 5 de *Proverbes* XIII ouvre et clôt cette brochure; sur la page de titre: Verbum mendax odit justus, et à l'explicit: Impius probro afficit et pudefacit.

Dorénavant, les pamphlets de Cochlaeus vont se succéder; à l'*Interim* de Calvin, paru au début de 1549, il répondra le 5 avril suivant par *De Interim brevis responsio*[20bis]; le 27 du même mois, il publiera *De auctoritate Ecclesiae et Scripturae in Calvini errores et blasphemias*[21]; le 26 mai, *De sacris reliquiis Christi et sanctorum eius, Brevis contra Joannis Calvini calumnias et blasphemias Responsio*[22]; et enfin, le 2 juin 1550, *De votis brevis disceptatio... contra Calvini*[23]. La mort du vieux pamphlétaire catholique mettra heureusement fin à ces publications médiocres et confuses, où l'injure tient souvent lieu d'argument théologique, où le réformateur de Genève est qualifié de « profugus et exul Gallorum » et de meurtrier de l'âme; épuisé par cette controverse avec un adversaire aussi orgueilleux que féroce (dit-il), Cochlaeus cite deux versets de *Job :* « Nunquid volet Rhinoceros servire tibi, aut morabitur ad praesepe tuum » (XXXIX, 9) et « Nunquid multiplicabit ad te preces, aut loquetur ad te mollia » (XL, 22).

Le Conseil de Genève, qui avait autorisé l'impression de la « copie responsive au livre de Cochlée »[24], de Des Gallars, fut saisi le 21 février 1549 d'une nouvelle demande: « Ung livre composé contre Catherin et Cocleus, que sont de la cour de

[19] Cf. Baudrier, *Bibl. lyonnaise*, t. X, p. 214.

[20] Je cite l'éd. française [Genève, Jean Gérard], 1549, p. 237.

[20bis] Spahn, n° 190 a. B.N., D. 30399; Fribourg en Brisgau, Bibl. univ., n° N 3109 m. La seconde édition, du 12 avril, est dédiée à Charles de Marillac, ambassadeur de France auprès de Charles-Quint.

[21] Spahn, n° 191.

[22] Spahn, n° 194. Musée hist. de la Réformation, A 29(51); B.N., D. 21970(1). Il est impossible, comme l'ont écrit P.-F. Geisendorf et F. Gardy, que la *Zographia* soit une réponse à cette plaquette, qui est datée du 26 mai 1549 et n'aurait pu arriver de Mayence à Genève avant le retour de Calvin (premiers jours de juin).

[23] Spahn, n° 199.

[24] A. Cartier, *op. cit.*, p. 116, la brochure de Des Gallars contre la *Confutatio*.

l'empereur. Lesqueulx Catherin et Cocleus sont esté compositeurs d'ung livre d'outrage contre maistre Jehan Calvin, ministre en Genève, et ill y a ung de Paris qu'est residant icy qui leur faict responce, laquelle [il] pretendoyt fere compose[r] et imprimer icy. Et estant ladicte responce visitée, laquelle contient plussieurs oultrages contre lesdicts Catherin et Cocleus, resoluz que s'i veult fere imprimer ladicte responce, que lesdicts oultrages soyent ostés et aut lieu d'iceulx soient mys quelques bonnes admonitions »[25]. Alfred Cartier, au cours de dépouillements des registres du Conseil, a découvert ce texte précieux mais n'en a rien tiré, tout au plus se demanda-t-il « si cette seconde réponse a jamais été publiée », car « elle n'a été signalée par aucun bibliographe ».

Faut-il vraiment beaucoup d'imagination pour identifier celui dont le secrétaire du Conseil parle ici en termes dédaigneux: « ung de Paris qu'est residant icy »? Ce Parisien encore inconnu et qui jouera un si grand rôle dans l'histoire de Genève, met déjà sa plume au service de la Cause et de Calvin; il répond, lui aussi, à la *Confutatio*, mais le fait en des termes si outrageants que l'imprimatur lui fut refusé. Pour justifier cette mesure, on prétendit que Catherin et Cochlaeus étaient « de la cour de l'empereur », ce qui est faux; en réalité, le Conseil jugea que la réponse de Des Gallars suffisait, que l'affaire était close. Bèze se plia momentanément à cette décision; du reste, il lui fallait mettre de l'ordre dans ses affaires. En avril, voyage en France bien que le parlement de Paris l'eût décrété de prise de corps; il en revient le 3 mai en compagnie de sept autres gentilshommes[26]. Toujours sans travail, il fait des projets pour monter une imprimerie avec son ami l'avocat Crespin, originaire d'Arras. Mais les esprits sont agités et toutes les églises réformées troublées. Le moment est venu de réaliser leur union. Les historiens ont souvent raconté comment Calvin quitta Genève le 20 mai, arriva accompagné de Farel à Zurich où, grâce à Bullinger, l'accord appelé Consensus Tigurinus fut rapidement réglé.

Dans les premiers jours de juin, le réformateur rentra à Genève, et fut accueilli par ses disciples et ses amis. Il apportait la nouvelle de l'heureuse convention et parla de ceux qu'il avait rencontrés, entre autres de Conrad Gesner, grand savant, médecin et naturaliste, dont il remit des « versiculi » à Bèze, lequel raconte comment Calvin s'enquit de ce qui s'était passé en son absence, « ecquid absente se novi allatum esset? ». Un des assistants sortit alors une récente brochure[27] de Cochlaeus contre Calvin. C'était un minuscule torchon de papier, minable aussi bien par le nombre des pages que par le contenu, sot, ignare, impertinent... ». Alors, dit Bèze,

[25] *Ibid.*, p. 118-119.

[26] Johann Wilhelm Baum, *Theodor Beza*, 2 vol., Leipzig, 1843-1851. L'auteur donne ce renseignement d'après les Registres d'Etat de Genève, t. I, p. 116, n. 3.

[27] Très probablement *De Interim brevis responsio...* du 5 avril 1549; cette brochure n'a que 16 feuillets, cf. *supra*, note 20*bis*. Mais il ne serait pas impossible que ce fût *De auctoritate Ecclesiae et Scripturae in Calvini errores et blasphemias Joannes Cochlaeus iterum*, daté du 27 avril 1549, qui a 20 feuillets.

j'ai pris vivement la parole, car je crois qu'il serait intéressant et utile que le monde savant et nos descendants apprissent qu'il existe un animal aussi singulier que Cochlaeus, et puisque notre ami Conrad Gesner est en train d'écrire une histoire naturelle des animaux, je ne doute pas qu'il puisse ajouter un chapitre (en appendice) à son grand ouvrage. Comme toutes les personnes présentes m'approuvaient en riant cordialement (à l'exception de Calvin, qui est d'un caractère mesuré et loyal, et ne souhaite à cet imposteur qu'un peu plus d'intelligence), j'ai cru être chargé tacitement de cette affaire »[28]. Il le crut d'autant plus volontiers qu'il tenait le texte de ses « outrages » contre Catherin et Cochlaeus (réponse à la *Confutatio*) en réserve depuis la fin de février, et fut heureux de l'adresser à son ami de Zurich, qui lui avait servi de répétiteur à Bourges, chez Volmar.

Le début de cette lettre nous fait assister à la naissance du premier pamphlet de Bèze. Mais, est-ce vraiment le premier ? On en pourrait douter en voyant l'auteur s'acharner avec tant de verve combative et joviale sur cette « bestia » (sujet de sa zoographie), qui lui paraît digne de figurer dans la grande publication de Gesner. On ne saisit le comique de la *Zographia* que si l'on sait que Gesner, alors âgé de trente-trois ans, était déjà un esprit encyclopédique et un savant de réputation universelle, auteur d'une série d'ouvrages, dont le *Catalogus plantarum* en quatre langues (latin, grec, allemand et français, qu'il connaissait pour avoir étudié à Bourges, Paris, Montpellier et enseigné pendant trois ans à l'Académie de Lausanne[29], 1537-1540), la *Bibliotheca universalis*[30] (1545) que les bibliographes consultent encore, et qu'il avait en chantier une *Historia animalium* dont le premier volume, consacré aux quadrupèdes vivipares, sortira en 1551 chez Froschauer à Zurich, orné de nombreuses gravures sur bois. Pour mener à bien cette grande œuvre de vulgarisation, l'auteur eut recours à des correspondants « in diversis Europae regionibus », dont la liste figure en tête de l'ouvrage (fol. y), qui lui envoyèrent des dessins et croquis pris sur le vif, et des noms d'animaux exotiques et rares[31].

Feignant d'être l'un des collaborateurs de Gesner, Théodore de Bèze lui fournit une description, avec une multitude de détails triviaux, d'une bête hideuse, d'un animal effronté appelé Cochlea (voir le titre), qui n'est autre que le théologien Cochlaeus[32]. Les monstres et les animaux fabuleux n'étaient pas pour déplaire à son ami le naturaliste de Zurich, qui leur a fait une place dans son *Historia*[33]. Les traits difformes de cette bête lui rappellent ceux des magisters de la Faculté de

[28] *Correspondance*, t. I, n° 12, p. 49 à 55.

[29] Voir Eugène Olivier, *Les années lausannoises (1537-1540) de Conrad Gesner*, in *Revue suisse d'histoire*, 1951, p. 369 à 428.

[30] Où se lit, au fol. 165 v°, une notice sur Cochlaeus.

[31] Sur Gesner, son œuvre et son influence sur la poésie française, voir l'excellente thèse de Mlle Hélène Naïs, *Les animaux dans la poésie française de la Renaissance*, Paris, 1961.

[32] Pendant les années 1544 et 1545, Cochlaeus s'en était pris à Bullinger, l'antistès de Zurich. Cf. Spahn, n°s 153 à 155.

[33] Par exemple *De sphinge fabulosa*, p. 978, avec « portrait » de l'animal.

théologie de Paris. Emporté par sa fantaisie et le goût de la farce, Bèze invoque un édit burlesque, souvenir de ses longues années d'études, qui serait tiré d'un vieux manuscrit de la Sorbonne où le texte est étouffé sous les gloses; il décrit les trois signes caractéristiques des théologâtres: long nez, face rubiconde et bouche toujours ouverte. Et à l'appui, il cite un certain Godet[34]: « ut dicere solebat insignis ille magister noster Godeti », que les derniers éditeurs ont identifié avec Jean Godet de la Faculté de théologie. Il semble que les registres des procureurs de la nation d'Allemagne permettent d'ajouter quelques détails: Godet est bachelier en théologie en 1490, et le 12 octobre de cette année, élu recteur de l'université; le 21 mars 1492, il est licencié et l'année suivante (28 mars), magister. Ce recteur ne tarda pas à jeter le trouble dans l'université, ce qui lui valut d'être destitué dès le mois de novembre 1490; le 26 janvier 1491, il fut chargé de la lecture des *Ethiques*[34 bis]. Tout cela n'explique pas pourquoi son nom figure dans la *Zographia*, où il est synonyme de grotesque obscurantiste; la raison, nous la verrions volontiers dans le rôle que Godet joua en 1514, où il fit partie, à la demande des professeurs de Cologne, de la commission nommée à Paris pour examiner l'*Augenspiegel* du vieux Reuchlin. Avec Raulin, Bricot, Tateret, Mair et quelques autres, il représentait la tradition scolastique. Dans les registres de la Faculté de théologie, on le voit, par exemple, assister à la réunion du 23 mai 1514, en compagnie de Cenalis[35]. Ils furent de ceux qui rédigèrent le rapport permettant de condamner l'*Augenspiegel*, de supprimer la *Defensio contra calumniatores suos Colonienses* et d'obliger le grand savant à la rétractation publique (2 août). Dans l'esprit de Bèze et de Gesner, Godet, Cenalis et Cochlaeus, tous de la même farine, sont des hommes obscurs hostiles à l'humanisme et aux études nouvelles.

Il est possible que Gesner, qui fit partie en 1530 de la nation d'Allemagne, ait encore connu Jean Godet (dont j'ignore la date de décès), ou bien il en aura entendu dire tout le mal possible par ses amis les humanistes, et tout rapporté à Bèze, d'où le passage assez obscur de la *Zographia*. Quant à Johannes Cochlaeus, un peu perdu de vue, il appartient au genre des singes appelés cercopithèques[36], qui ressemblent à des hommes, mais ne sont que des bêtes. C'est aussi sous la forme de monstre que Noël Beda, le syndic de la Faculté, fut dépeint par ses ennemis: « ces jeux de mots injurieux, qui transformaient les adversaires en bêtes, étaient monnaie courante dans

[34] Le travail du R.P. H. Bernard-Maitre, *Les « théologastres » de l'université de Paris au temps d'Erasme et de Rabelais (1496-1536)*, in *BHR*, t. XXVII (1965), p. 248 s. cite Godet, mais sans fournir aucun renseignement. On en trouve par contre de nombreux, pour les années 1515 à 1523, dans l'ouvrage de J.A. Clerval, *Registre des procès-verbaux de la Faculté de théologie de Paris*, 1917.

[34 bis] Voir *Auctarium chartularii universitatis Parisiensis...*, t. III, *Liber procuratorum nationis Alemanniae*, Paris, 1933, sous Johannes Godet.

[35] Sur cette pénible affaire, voir A. Renaudet, *Préréforme et Humanisme*, p. 647 s. et J.A. Clerval, *op. cit.*, p. 159 à 342.

[36] Espèce de singes à longue queue.

les disputes de cette époque »[37]. Pourquoi s'étonner de ce procédé quand il est employé par Bèze? C'est la satire telle qu'on la comprenait, surtout parmi les universitaires et les intellectuels, celle des auteurs des *Epistolae obscurorum vivorum*[38] et, n'oublions pas, celle de Calvin dans ses œuvres de combat.

Sur la violence verbale du réformateur genevois, il y a une très belle page écrite par Bèze en 1566, qui se lit dans la préface au *Recueil des opuscules, c'est à dire Petits traictez de M. Jean Calvin...*[39] « ... je respondray seulement à ceux qui n'approuvent la vehemence de laquelle il a usé en plusieurs endroits, en s'attachant, comme ils disent, aux personnes plus aigrement qu'il ne seroit besoin; sur quoy je ne veux pas nier que douceur et modestie ne soyent grandes et chrestiennes vertus... Je ne veux point nier aussi que celuy dont je parle n'ait esté d'une nature vehemente et fort prompte à s'esmouvoir, voire mesmes quelque fois moins patiente qu'il n'eust esté à desirer... Or s'il fut jamais un siècle où l'ignorance et superstition meslee avec une malice et dureté desesperée ayent regné, ç'a esté nostre temps pour certain, et l'est encores. Qui s'esmerveillera donc si Martin Luther au commencement, et Jean Calvin depuis, ayans affaire à telles bestes se sont quelques fois eschauffez en telle vehemence?... Mais outre cela, où sont ces mots si picquants? Sera-ce le mot de Papistes? Qu'on condamne donc à meilleur droict toute l'antiquité qui a nommé les sectateurs d'Arius, Ariomanites. Sera-ce ce qu'il appelle chiens et pourceaux, et d'autres noms semblables ses contredisans? Qu'on condamne donc Jesus-Christ, les Prophetes et les Apostres... ».

Il est certain que le vocabulaire de la *Zographia*, où l'on appelle singe et cercopithèque son « contredisant », fut souvent celui du réformateur dans ses écrits polémiques; Bèze se l'est immédiatement approprié en y ajoutant une certaine gaieté qui lui permit de conférer à Cochlaeus « l'immortalité du ridicule ». Tout au long de sa vie, et même en 1598, où il répond à *La lettre d'un gentilhomme savoysien...*, il employa cette langue qui ressemble « à l'étincelant *Passavant* et à la *Zographia* »[40]. Mais il ne fut pas le seul à écrire « à la manière de Calvin »; le gentilhomme chartrain Charles de Jonvilliers, qui gagna Genève en 1550, adoptera le langage violent et véhément de son maître, dont il devint le secrétaire[41]. Et il y en a d'autres exemples. Mais Théodore de Bèze, homme de lettres par vocation, semble avoir été particulièrement sensible aux courants littéraires: en 1545, il pasticha Marguerite de Navarre

[37] E. Philipot, *Notes sur quelques farces de la Renaissance*, in *Revue des études rabelaisiennes*, t. IX (1911), p. 384, n. 1.

[38] Le rapprochement a été fait par P.-F. Geisendorf, *op. cit.*, p. 46.

[39] BPU, Bf 475. Ce magnifique in-folio est formé de la réunion des petits traités de Calvin en français. Les textes sont longuement préfacés par Bèze et certains traduits par lui, de sorte que le volume aurait dû figurer dans la *Bibliographie* dressée par F. Gardy (1960), où l'on relève d'autres lacunes.

[40] P.-F. Geisendorf, *op. cit.*, p. 402.

[41] F.M. Higman, *A lost letter by Charles de Jonvilliers*, in *BHR*, t. XXIII (1961), p. 555 s., étudie, avec exemples à l'appui, la similarité du style de Jonvilliers avec celui de Calvin dans ses œuvres polémiques.

en une élégie funèbre[42], à Genève, Calvin devint son modèle, mais en 1580, après deux séjours dans l'ouest de la France, il se mit à la rude « poésie »[43], qui était alors à la mode. En littérature, Calvin est incontestablement un créateur, d'abord celui de la langue et du style de l'*Institution*, tandis que Bèze, qui écrivait avec goût et facilité, restera toute sa vie celui dont Jacques Peletier du Mans dira, en 1550, qu'il était « homme heureus an dons de grace, de Nature e de Fortune, e qui ét chose rare, estimè antre les hommes tel qu'il etoèt... »[44].

Mais revenons à la *Zographia*, version modifiée du pamphlet outrageant que l'auteur avait présenté en février au Conseil de Genève. La dernière brochure de Cochlaeus n'avait été qu'un prétexte puisque Bèze n'y répondit pas; tout au plus fit-il une allusion aux *Historiae Hussitarum libri XII*[45]. N'étant pas encore théologien, il eut la sagesse de ne pas se mêler de théologie[46]. A cette époque, un « crudelissimus morbus » l'accablait et l'empêchait de travailler; pour mettre fin à l'indécision où il se trouvait encore, il s'en alla à la fin d'août voir son vieux maître Melchior Volmar à Tubingue, en passant par Lausanne et Bâle. Là, il confia ce manuscrit pour lequel il ne pouvait obtenir l'imprimatur à Genève, au très savant Johannes Oporin, helléniste et typographe, probablement sur la recommandation de Gesner lui-même; on s'étonnerait de cette hypothèse si l'on ne savait que le nom d'Oporin figure, avec celui d'Henri Estienne, sur la liste des collaborateurs à l'*Historia animalium*. Datée de Genève le 22 [août] 1549, la *Zographia* (brève et utile)[46bis] fut imprimée en un tournemain pendant que l'auteur poursuivait sa route vers la Souabe, et envoyée à la foire de Francfort, qui se tenait du 7 au 22 septembre. Et Conrad Gesner reçut directement de Bâle, expédiés par Oporin à la demande de Bèze, douze exemplaires. Sur celui qu'il conserva, les autres étant employés au service de presse, le naturaliste nota un rapprochement entre Cochlaeus et le Philocléon des *Guêpes* d'Aristophane, personnage antipathique et ridicule, qui a la manie de juger et voit dans son métier de juge une sorte de royauté[47].

Trois hommes, trois opinions différentes. Pour Calvin, Cochlaeus est un sot dépourvu d'intelligence, pour Gesner c'est un maniaque, et pour Théodore de Bèze, un cercopithèque. Cette comparaison a de quoi nous étonner. Pour la comprendre, il faut se rappeler que le singe était symbole des vices en général, de la luxure, de la vanité et même de la folie[48]. Le cercopithèque, animal fabuleux, était connu

[42] Cf. *supra*, note 10.

[43] E. Droz, *Jacques de Constans*, 1962, p. 52 s.

[44] *Dialogue de l'Ortografe e Prononciation Françoese...*, Poitiers, 1550, p. 49, que je cite d'après le fac similé donné par la Librairie Slatkine, Genève, 1964.

[45] Spahn, n° 188. Préface du 26 février 1549.

[46] Ce qui prouve que Castellion avait tort de reprendre Bèze au sujet de sa raillerie en matière de religion, cf. Buisson, *Sébastien Castellion*, t. II, p. 125.

[46bis] La plaquette n'a que 8 feuillets in-8, dont le dernier est blanc.

[47] Voir la traduction de Van Daele, Paris, éd. Budé, 1925.

[48] On trouvera tous les renseignements dans l'excellent ouvrage de H.W. Janson, *Apes and ape lore in the Middle Ages and the Renaissance*, Londres, Institut Warburg, 1952.

agreſtibus paſcuntur) propterea feras eſſe: imò natura cicures, ad ſuburbium Latagis urbis frequen- 30
tes proficiſcuntur, quibus coctam oryzam rex comedendam obijcit, ac quotidie cibaria eis proijciun
tur: expletæ in domeſticas ſedes cum magna moderatione redire, neq; obuium quicquam lædere di=
cuntur, Hæc Aelianus. Nos ſupra cepum quoq; caudatum eſſe retulimus, & faciem ſatyro ſimilem
habere: quare eundē Praſianis ſimijs affinem eſſe probabile fuerit. Huc pertinet etiam ille cerco-
pithecus, quem Pet. Martyr libro quarto Oceaneæ decadis tertiæ his uerbis deſcribit. Animalia
nutriri in ora Cariai eadem quæ alibi diximus: ſed unum reperêre natu-
ræ longè diſſonæ. Id eſt grandi cercopitheco par, cauda longiore proce-
rioreq; : cauda ſuſpenſus, & uim terq; quaterq; ſeſe deuoluens capien-
do, ex ramo inſilit in ramum, & ex arbore ſeſe proijcit in arborem, ac ſi
uolitaret. Arcuarius è noſtris unum ſagitta confixit. Vulneratus ſeſe deij-
cit cercopithecus, hoſtem uulneratorem rabidus adoritur. Stricto enſe
agit in pecus uenator: lacertum cercopitheco abſcidit, cepitq; mancum
ferociter renitentem. Ad claſſem perductus, manſueuit inter homines pa-
rumper. Dum ſic ferreis uinctum catenis ſeruarent, è littoris trahunt pa-
ludibus aprum uenatores alij. Cercopitheco aper & ipſe ferox oſtenditur:
ſetas excutit uterq;. in aprum cercopithecus furibundus ſalit, cauda cir-
cumligat aprum: cum ſeruato à uenatore uictore ſuo lacerto, guttur apro
prehendit, & reluctantem ſuffocauit, Hæc ille.

4°

¶ Eſt & formæ raræ cercopithecus, magnitudine & forma hominis:
cruribus ſiquidem, uirili membro, facie, dicas hominē agreſtem, quia totus
eſt pilo obſitus. nullum animal perſeuerat plus ſtando illo, homine ſolo
excepto. amat pueros & mulieres, non ſecus ac homines ſuæ regionis, co-
naturq; cum uincula effugerit palàm cum his concumbere, quod nos ui-
dimus. Cæterum animal tamen ferum eſt, ſed talis induſtriæ, ut homines
aliquos minus ingenio ualere dicas, non quidem è noſtris ſed barbaris,
qui inclementes cœli regiones habitant, uelut Aethiopes Numidæq; qui-
dam & Lapones, Cardanus: Nos infra ſatyrorum etiam & quos piloſos
uocant recentiores, ſimilem tum formam tum libidinem commemorabi-
mus. Eiuſdem generis fuerit ſimia iſta cuius imaginem hîc adiecimus,
ex Germanico quodam libro deſcriptionis Terræ ſanctæ mutuati.

5°

6°

DE

depuis l'Antiquité des lecteurs de Lucilius, Varron, Elien, Pline, Juvénal et Martial[49]. D'autres se rappelaient cet être affreux pour l'avoir vu, appuyé sur une canne et menant un chameau par la bride, tel qu'Erhard Reuwich l'avait dessiné et gravé pour illustrer[50] le voyage en Terre sainte de Breydenbach (Mayence, 1486). Bibliographe méticuleux, Conrad Gesner indique ses sources dans l'*Historia animalium ;* ce sont un passage de l'*Oceani Decas* de Pierre Martyr d'Anghera et quelques lignes du *De subtilitate* de Jérôme Cardan, qui venait de paraître en 1547 à Bâle, où, au

[49] *Epigrammes* VII, 87; XIV, 128 et XIV, 202. Il convient de rappeler que Gesner venait de publier, à l'usage de ses élèves de Zurich, une édition expurgée de cet auteur latin, qui parut en 1544, chez Froschauer. Des trois épigrammes de Martial, il ne conserva que la dernière, qui est insignifiante.

[50] Au verso de la grande carte géographique de la Palestine, se voient huit animaux (repr. par H.W. Janson) avec la légende: « Hec animalia sunt veraciter depicta sicut vidimus in terra sancta »; chacun a son nom, sauf le cercopithèque, sous lequel on lit: « non constat de nomine ».

dixième livre, se lit la description de cet être tout couvert de poils, qui ressemble à un homme sauvage. Quant à la gravure, c'est la copie inversée de celle qui figurait dans l'*Opusculum sanctarum peregrinationum ad sepulcrum Christi venerandi*[51]. Cardan puis Gesner élevèrent ce singe « au rang d'une rareté zoologique »[52]; Bèze n'y est pour rien, car sa *Zographia* n'eut qu'un faible tirage et aucun succès. On sait que Bullinger n'approuva guère cette satire et que Castellion la condamna; nous pouvons imaginer que Calvin en fut satisfait, car il l'avait certainement lue en manuscrit. Mais Cochlaeus? l'a-t-il reçue, y a-t-il répondu? A cause de leur rareté dans nos bibliothèques, nous n'avons pu consulter ses dernières publications où il pourrait être question de Bèze; il est à souhaiter qu'un érudit allemand fasse cette recherche et en publie les résultats.

BREVIS ET VTILIS
ZOGRAPHIA IOANNIS CO-
chleæ, Theodoro Beza Ve-
zelio authore.

M. D. XLIX. Men-
se Augusto.

[51] Dans l'ex. du British Museum que j'ai consulté, le singe est peint en brun foncé avec une crinière rouge, qui lui donne un aspect diabolique.

[52] Au pays de Satin, situé dans l'île de Frize, Pantagruel vit des bêtes étranges auxquelles étaient attribués des caractères fabuleux, parmi lesquelles le cercopithèque (*Cinquième livre*, chap. XXX) et Pierre Belon le cita dans ses *Observations*, Anvers, 1555. Voir L. Sainéan, *L'histoire naturelle dans l'œuvre de Rabelais*, in *Revue du XVIe siècle*, t. III (1915), p. 187 à 277 et particulièrement p. 225.